fait pas de doute que tous les députés partagent la compassion profonde que ressentent recueillis par ce comité. J'ai été déçu, quant à tous les Canadiens à l'égard des souffrances et de la famine des innocentes victimes de la guerre. Cela s'applique plus particulièrement au cas du Nigéria-Biafra, où le grand nombre de victimes, les enfants surtout, a frappé l'imagination des Canadiens de toutes les positions sociales.

L'intérêt des Canadiens a été suscité dans une certaine mesure par l'importance accordée par les médias à la situation pénible qui règne dans cette région. A cela s'ajoute le désir instinctif des Canadiens d'aider et de secourir ceux qui sont dans la misère. Le but de ce débat est, si je ne me trompe, d'étudier les témoignages apportés au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, afin de décider de ce que le Canada pourrait et aurait pu faire pour secourir les habitants de cette région-là.

Dans tous les cas où les sentiments prennent le dessus, il importe que nous, législateurs à la Chambre des communes, restions calmes pour juger les choses de façon raisonnable, afin de recueillir tous les faits pertinents et de déterminer la voie rationnelle qui nous permettra d'offrir aux Canadiens l'occasion d'aider de manière appropriée et efficace malheureux, grâce à notre œuvre humanitaire.

C'est pour cette raison que le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale a été créé le lundi 7 octobre, et investi du double mandat spécial: étudier premièrement la conduite des troupes fédérales dans cette guerre et deuxièmement le problème de la famine au Nigéria.

J'ai eu la chance de faire partie de ce comité permanent qui a tenu 24 audiences entre le 8 et le 23 octobre. Quelque 16 témoins ont été entendus, dont trois du ministère des Affaires extérieures et trois représentants de partis politiques-deux d'entre eux (un conservateur et un membre du Nouveau parti démocratique) étaient députés à la Chambre et le troisième, membre d'une Assemblée législative provinciale et affilié au NDP.

De plus, nous avons aussi entendu les dépositions de six personnes représentant des organisations confessionnelles et des organisations charitables, notamment la Croix-Rouge, le Service universitaire canadien d'outre-mer et des associations presbytériennes et catholiques. Deux témoins supplémentaires des milieux de la presse ont été entendus, outre le secrétaire général du Commonwealth et le nant la forme suivante: Premièrement, que général Milroy, représentant le Canada au nous devrions saisir les Nations Unies de la sein de l'équipe internationale d'observateurs. question-solution que préconisent nombre de Je n'ai pas l'intention, au cours de ce débat,

de revenir sur les nombreux témoignages moi, de constater qu'on n'avait entendu aucun témoin de l'Organisation de l'Unité africaine, du Nigéria ou du Biafra. On aurait dû permettre à ceux pour qui cette question est un grave sujet de préoccupation et qui y sont, de toute évidence, directement mêlés, d'exposer leur cas devant le comité. Malheureusement, nous n'avons pas entendu ce genre témoins.

Le contraste entre les témoignages présentés au comité et les informations que le public a reçues de la presse, était stupéfiant, c'est le moins qu'on puisse en dire. Au début d'octobre, lors des premières réunions du comité, il n'était pas rare d'entendre le public, ou même des membres du comité, lancer l'accusation de génocide, comme s'il s'agissait d'un fait prouvé. Cependant, si l'on considère les témoignages que nous avons entendus, il ne semble pas que cette grave accusation soit le moins du monde fondée.

Certains de nos membres étaient alors si convaincus du bien-fondé de cette accusation, qu'ils voulaient que nous l'invoquions comme motif pour saisir les Nations Unies de la question. L'argument fut abandonné dans la suite, pour être remplacé par un autre: que nous déférions la question au troisième comité des droits de l'homme. A quel titre? Je n'en sais toujours rien.

## M. Thompson (Red Deer): Vraiment pas?

M. Cafik: Il y a eu bien des changements d'attitude. Au début, les députés insistaient sur la nécessité d'accorder une aide humanitaire. Je me souviens qu'avant l'établissement de ce comité, les questions à la Chambre portaient sur l'aide humanitaire que le Canada devrait fournir à cette région. Nous admettons qu'une aide est nécessaire et que le Canada a été très généreux. Dès le début des audiences du comité, nous avons entendu les témoignages de deux députés en particulier, et nous avons pu constater, à mon étonnement, que l'attitude générale avait changé. Nous avons tôt fait de comprendre que certains députés souhaitaient une intervention politique de quelque sorte. On ne parlait au début que d'aide humanitaire. Plus tard, c'était devenu pour ainsi dire hors de cause. On prétendait que le gouvernement devait s'engager politiquement. C'était un revirement considérable.

Les nouvelles attitudes prennent maintedéputés. Pour ma part, je ne crois pas que